

Soin des enfants.—L'augmentation de la criminalité juvénile* dans la proportion estimative de 54 p.c. de 1939 à 1942 fait ressortir l'importance de l'éducation familiale en temps normal, parce qu'une bonne partie de cette augmentation est attribuable à l'absence du père, en service actif ou éloigné de la maison, ou à celle de la mère engagée dans un travail de guerre. Il faut suppléer le mieux possible à cette absence de surveillance familiale par des organismes fonctionnant sous la direction des ministères du Bien-Etre public des diverses provinces et, au moyen des sociétés d'aide à l'enfance, du Big Brother Movement et de la Big Sister Association, des colonies de vacances organisées par les groupements de bienfaisance sociale—souvent en collaboration avec les tribunaux des jeunes délinquants—du Y.M.C.A. et des groupements paroissiaux grâce auxquels les enfants désœuvrés apprennent à devenir de bons citoyens et, à défaut des directives et de l'exemple des parents, reçoivent une formation.

Bien que la tendance présente soit de laisser dans leurs familles, sous une surveillance officielle ou autre selon le cas, les enfants qui ont besoin de surveillance et de soins, et de placer les enfants négligés et les orphelins dans des foyers d'adoption approuvés, il y a encore de nombreux cas qu'il serait désirable ou nécessaire de placer dans ces institutions; de fait, les institutions seront toujours nécessaires comme centres récepteurs où les enfant sont gardés en attendant que des dispositions satisfaisantes soient prises pour leur réintégration dans la vie de famille.

Les statistiques suivantes portent sur les enfants confiés à quatre genres d'institutions: (1) refuges pour adultes et enfants; (2) orphelinats; (3) sociétés d'aide à l'enfance; (4) sociétés d'immigration juvénile. (Tel qu'expliqué à la p. 694, les garderies ne figurent pas ici.) Le tableau 14 donne le nombre dans chaque genre d'institutions. A la date du dernier recensement, le 2 juin 1941, il y a 38,046 jeunes personnes de 0-20 ans dans ces quatre classes d'institutions. Ils se répartissent ainsi: (1) 6,104; (2) 14,669; (3) 16,991; (4) 282.

Le tableau 16 donne la distribution de ces 38,046 enfants par groupes d'âge et par province ainsi que leur placement; il révèle qu'environ 65.2 p.c. seulement d'entre eux sont dans des institutions de surveillance ou autres ou dans les hôpitaux, les autres étant placés soit dans des foyers d'adoption, soit, sous surveillance, dans leurs propres foyers. La source de l'entretien par province est aussi donnée dans le tableau 16, tandis que le tableau 17 donne l'état familial des enfants sous soin.

* Pour les statistiques sur la criminalité juvénile, voir le chapitre des statistiques judiciaires et pénitentiaires du présent ouvrage.

16.—Enfants et mineurs sous soin, par province, 2 juin 1941

Groupe	I.P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta ¹	C.B.	Total		
Totaux, enfants et mineurs sous soin	G	161	1,196	492	8,662	7,144	898	221	262	891	19,927	
	F	122	1,133	559	6,842	7,525	516	219	299	904	18,119	
	T	283	2,329	1,051	15,504	14,669	1,414	440	561	1,795	38,046	
Groupes d'âge—												
	0-4 ans.....	G	31	170	61	2,241	1,604	135	50	19	148	4,450
		F	30	111	50	1,404	1,485	102	43	14	136	3,375
T	61	281	111	3,645	3,089	237	93	33	284	7,824		
5-9 ans.....	G	54	318	120	2,656	1,647	196	58	98	198	5,345	
	F	33	229	125	1,831	1,665	88	59	127	171	4,328	
	T	87	547	245	4,487	3,312	284	117	225	369	9,673	